



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs élargi

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier »
Membre adhérent de l'intersyndicale « Action Praticiens Hôpital », APH
Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS



Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 25 mars 2020

RAPPEL DES MEDECINS RETRAITES : OUI, MAIS... ATTENTION !

Dans le cadre de crise sanitaire, les médecins retraités sont rappelés pour renforcer les équipes médicales. Il ne faut pas perdre de vue que ces médecins vont cumuler deux facteurs de risques : leur âge (et les comorbidités liées à l'âge) et le haut risque de contamination, comme tout le personnel soignant.

Nous savons que les 5 médecins décédés ces derniers jours étaient âgés de 60 à 70 ans.

Nous savons cependant que les médecins retraités rappelés vont assumer leur devoir professionnel.

Le SNPHARE a envoyé un courrier au ministère afin de protéger ces médecins, qui vont être embauchés en urgence et sans avoir le temps d'étudier et de signer un contrat.

Le SNPHARE propose au ministère de

- Imposer une visite d'aptitude au service de santé au travail avant toute prise de fonction
- Minimiser le risque d'exposition au Sars-CoV-2, en dirigeant ces médecins non pas vers une activité clinique mais une activité d'organisation, d'aide aux décisions équipes
- Prendre en compte les rythmes physiologiques : le travail de nuit ne doit pouvoir être réalisé que sur la base du volontariat
- Assurer une couverture santé identique aux droits statutaires de tous les salariés, comprenant une déclaration en maladie professionnelle en cas d'infection COVID entraînant séquelles ou décès.

Le SNPHARE demande que ces recommandations soient transmises en urgence aux établissements de santé.